

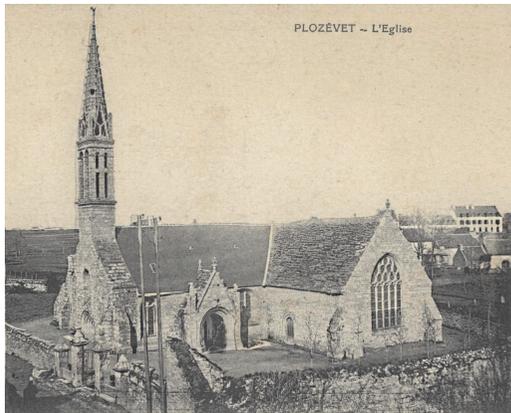
II. La fontaine de Kerfily.

En août 1881, la situation ne paraît pas extrêmement brillante : Deux sources seulement, dit-on, existent au bourg :

- L'une, dite fontaine de l'église, est située dans le cimetière.
- Quant à l'autre source, elle dessert la fontaine de Kerfily au sud du centre-bourg. Son eau est abondante et d'excellente qualité. Néanmoins, elle est altérée continuellement par les abus auxquels on s'y livre et le conseil décide, lors de cette réunion, de faire recouvrir cette fontaine d'un travail en pierre et de lui adjoindre un réservoir.



Il semble que rien n'ait été fait... On a des photos du lavoir mais rien sur la fontaine que le cadastre de 1828 nous montre ici, au sud du "leurquer" de Kerfily, sur la route de Pont L'Abbé de l'époque.



L'enclos entre 1910 et 1920

Le 11 septembre 1921, il n'y a plus de cimetière autour de l'église depuis plus d'une dizaine d'années.

Les fontaines semblent avoir retrouvé leurs usagers.

les conseillers municipaux considèrent qu'un accident est à redouter lorsque les enfants de l'école* traversent la rue pour aller chercher de l'eau à la fontaine du bourg, «la rue étant très fréquentée par les voitures et les automobiles». Il est alors décidé le forage d'un puits et la pose d'une pompe dans la cour de l'école.

* école de la route d'Audierne



Mai 2020, IPNS

Pour nous écrire ou nous rejoindre : plozevet.hp@free.fr

Tous les numéros peuvent être téléchargés et imprimés sur le site de la mairie de

Plozévet : www.plozevet.fr ou www.plozevet.bzh

Site d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/>

Blog d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/Blog/>



Histoire et Patrimoine raconte : Autrefois à Plozévet... N°33 HISTOIRES D'EAUX

D'après : les archives de la mairie (lettres des maires et conseils municipaux); site Plozerche, cadastre 1828.

I. Les fontaines publiques de l'enclos paroissial.



Le schéma ci-contre a été réalisé à partir du cadastre de 1828. Il représente l'espace allant de Lesplozévet et Kerzyvet, au nord, à Kerrien au sud. Les couleurs* différencient les natures des terrains.

Une zone humide occupée par des prairies naturelles traverse la carte en diagonale et se poursuit, au sud, par le ruisseau se jetant à Canté, près du port.

L'enclos paroissial se trouve sur le trajet de cet écoulement, bien que n'étant pas classé en prairie. (cf flèche)

* sur la version numérisée.



Pendant des siècles, les fontaines de l'enclos et celle de Kerfily ont été les seules fontaines publiques alimentant le bourg. Elles ont souvent été au cœur de polémiques évoquées dans les textes qui suivent.

Ci-contre, les deux fontaines de part et d'autre du porche sud de l'église.

Des marches y descendent permettant d'y puiser de l'eau et servant aussi, plus tard, à déposer les grands parapluies noirs pendant les offices et les enterrements !

Avant d'atteindre ces fontaines, l'eau s'est écoulée sous l'église et sous l'ancien cimetière.



*Le corps de jeune fille âgé de environ
quatre vingt ans époux de elle-même coade
de cédé à St Lennan L'onsième jour du
mois de Janvier mil sept cent quarante et
quatre, a été enterré le lendemain dans
l'église paroissiale de plozevet en présence
de Vincent le Bourdon, Vincent Laquin, et
de Raoul le Bolser qui ont déclaré ne
sçavoir signer. J. M. De calon Breton
De plozevet*

A Plozévet, jusqu'au milieu du 18ème siècle (ci-contre en 1744), les corps étaient enterrés sous les dalles du pavement de l'église, dalles soulevées à l'occasion d'un enterrement ; les familles aisées pouvaient faire construire une "chapelle" sur les côtés, à l'intérieur d'une église. Dans ces "chapelles" dédiées à un saint protecteur, étaient ensevelis les membres de la famille.

Depuis le Moyen âge, l'âme d'un corps placé dans l'église était supposée aller plus vite et plus près de Dieu, au paradis. Les places les plus proches du chœur étaient les plus chères .

En 1776, une ordonnance de Louis XVI interdit, pour des raisons sanitaires, d'ensevelir dans les églises, aussi, en 1780, Allain Strullu, de Merros, fut-il inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de Plozévet :

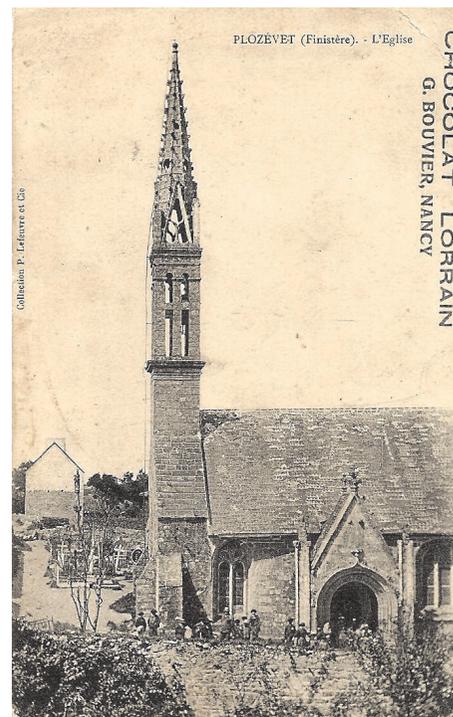
*Allain Strullu époux de Jeanne le Bolser, âgé d'environ cinquante deux ans,
décédé à Paris le vingt huit avril mil sept cent quatre vingt, a été
inhumé dans le cimetière de cette église paroissiale le jour suivant, ont été
à l'enterrement Allain Julien et Jeanne gentric les beaux frères qui ont
déclaré ne savoir signer. J. M. De calon Breton*

Au début du 19ème siècle, les prêtres et les notables sont plus instruits et commencent à s'interroger sur les causes des rapides propagations des épidémies. A Plozévet, les deux fontaines publiques sont au centre des préoccupations.

En octobre 1821, le maire Allain Strullu (petit-neveu du précédent) écrit au préfet : (Texte : cf le site Plozerche)

«Quant à la fontaine dont parlent les pétitionnaires je serais le premier, Monsieur le Préfet, à en demander la fermeture si je pouvais croire qu'elle pût renfermer des principes de mort : il n'est jamais parvenu à ma connaissance que l'eau de cette fontaine ait causé à personne la moindre incommodité et la pétition même m'en a offert le moyen de m'en assurer auprès de monsieur le recteur qui se sert de l'eau de cette fontaine ;

Les pétitionnaires prétendent cependant que la décomposition des cadavres surnage sur l'eau dans la chaleur de l'été ; ici, j'avouerai mon incapacité pour pouvoir répondre à ce point de fait ; je ne suis ni physicien ni chimiste ; mais ce que je puis affirmer c'est que mon œil n'a jamais vu cette décomposition des cadavres surnageant sur l'eau de cette fontaine qui se trouve dans le roc même, ne tarit jamais et est limpide ;



au surplus, Monsieur le Préfet, à Dieu ne plaise que je veuille m'opposer à un examen des eaux de cette fontaine ; J'aime trop mes administrés pour m'opposer à la fermeture d'une fontaine qui renfermerait des principes de mort et j'ai dû être très étonné que cette fontaine soit en quelque sorte présentée dans une pétition contre moi. [...] »

Un projet d'agrandissement du cimetière entourant l'église en prenant une bande de 4 m le long de la route d'Audierne, rencontrera l'opposition de Charles le Guellec et de Me Hignard, propriétaire de l'ancien presbytère. Ils préféreraient une translation du cimetière vers le Veret nevez, à la sortie du bourg.

L'agrandissement de l'enclos se fera malgré tout.

Le mur ouest du cimetière était auparavant dans le prolongement du pignon ouest de

l'église. Il était en pierres de tailles. Il faudra attendre 1905 pour que le nouveau cimetière soit construit.

Plus au sud, la place du village a aussi été rognée :

"Pour construire le presbytère et la maison d'école, on a pris quatre mètres de cette largeur, voilà donc une lisière de terrain de 4 mètres en largeur et de 26 ou 27 en longueur que l'on signale comme l'ancienne place publique de la commune ou du bourg."

(rapport de l'Affaire Phuez - Conseil municipal du 10 mai 1846)

La population ne semble pas trop préoccupée par la pollution des eaux :

Le 15 octobre 1849, le maire Pierre Julien publie un arrêté:

"Il est fait défense à toute personne de laver du linge, du fil, des herbages aux fontaines publiques, d'y rincer des tonneaux et vases quelconques, comme aussi d'y mener boire les chevaux et bestiaux ; en un mot, d'altérer, de quelque manière que ce soit, la pureté et la limpidité de l'eau des dites fontaines. [...]"